

juillet 2024

FONCTIONNEMENT DU SDE22

LE SDE22 ET SES STRUCTURES

QUI FAIT QUOI ? POUR QUI ? POURQUOI ? COMMENT ?

Présentation de la complémentarité entre le SDE22, la SEM Énergies 22 et la SPLET'Armor sur la production d'énergies locales et renouvelables



Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

Réalise des analyses, des études et des travaux pour le compte de ses membres (communes et EPCI) sur les compétences transférées (ou groupements de commandes...).



Demande d'intervention par la Commune ou l'EPCI



STRUCTURE TERRITORIALE

Société Publique Locale Énergies et Territoires d'Armor

Réalise des projets (études, travaux et possibilité pour l'exploitation) pour le compte de ses actionnaires (collectivités costarmoricaines et autres structures) **sans mise en concurrence.**



Demande d'intervention par l'actionnaire



STRUCTURE TECHNIQUE

Société d'Économie Mixte Énergies 22

Finance / porte des études et des travaux pour le compte de ses actionnaires.

Investit dans des projets en partenariat avec des développeurs.



Analyse d'intervention par le Conseil d'Administration de la SEM Énergies 22



STRUCTURE D'INVESTISSEMENT

En savoir +

Retrouvez les dernières informations sur les activités du SDE22 sur

www.sde22.fr

Exemple d'intervention des différentes structures sur une démarche projet

- 1 Une Commune s'interroge sur un projet de pose de panneaux photovoltaïques sur l'un de ses bâtiments
- 2 Elle contacte le SDE22
- 3 Le SDE22 fait une première analyse d'opportunité

Si l'analyse montre que le projet est intéressant (techniquement / financièrement / administrativement)

Soit la Commune porte le projet (Maîtrise d'ouvrage et financement)

Soit la Commune confie le projet à un privé

Soit la Commune propose à la SEM Énergies 22 de financer ou co-financer le projet

La Commune peut entrer à la SPLET'Armor (250 €)

La SEM Énergies 22 examine la demande et, si accord, peut porter les études et la réalisation

La SPLET'Armor assure la conduite de l'opération, pour le compte de la Commune, jusqu'à la fin de réalisation (voire maintenance possible ensuite)

Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

53, boulevard Carnot, CS 20426, 22004 Saint-Brieuc Cedex 1

 02.96.01.20.20 -  sde22@sde22.fr